

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **24**  
Nombre de votants : **32**  
Date de convocation : **21/03/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 29 Mars , le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Président de séance.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE EAU  
POTABLE**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET  
G.CHINAUD (Calmeilles) à A.PUIG  
C.VILA (Oms) à P.BELLEGARDE  
JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL  
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ  
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)  
R.PEREZ, P.MAURY (Thuir)

Excusés :

B.COUSSOLLE (Trouillas)

M.René OLIVE a quitté la salle.

**Monsieur Michel FERRER** est élu secrétaire de séance.

Les compte-rendus des deux dernières séances du Conseil sont approuvés à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Code INSEE : 66210  
Etablissement : EAU POTABLE Budget  
BUDGET ANNEXE

**COMPTE ADMINISTRATIF**

Année 2018  
Page n° 2

Département : PYRENEES ORIENTALES  
Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR  
Date d'Édition : 29/03/2019

DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 29/03/2019 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 38  
Nombre de membres présents : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 32  
VOTES : Contre - Pour 32 Abstention -  
Date de convocation : 21/03/2019

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M.Rémy ATTARD, 1er Vice-Président, Président de séance délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	521 682,94	2 158 798,16	567 248,72	-	567 248,72	2 158 798,16
TOTAUX	521 682,94	3 371 314,45	1 069 494,42	950 572,83	1 591 177,36	2 163 089,12
Résultats de clôture		2 849 631,51	1 636 743,14	950 572,83	2 158 426,08	4 321 887,28
Restes à réaliser			686 170,31		1 319 797,47	2 163 461,20
TOTAUX CUMULES	521 682,94	3 371 314,45	2 956 540,61	1 359 080,63	1 319 797,47	2 571 969,00
RESULTATS DEFINITIFS		<b>2 849 631,51</b>	<b>1 597 459,98</b>			<b>1 252 171,53</b>

(\*) Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Ont signé au registre des délibérations: les conseillers communautaires présents et représentés.

Cachet:



Pour expédition conforme,  
Le 1er Vice-Président, Président de séance,

*(Signature)*  
M.Rémy ATTARD

Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

ID : 066-246600449-20190329-22\_19CA2018\_EAU-BF